

Réunion SCIC – samedi 5 novembre 2022 – Mâlain

Présent.e.s : Baptiste, Manon, Christine, Bernard, Jacqueline, Dany, BG, Dédé, Léo, Cyril, Youri, Claire, Eva, Jean-François, Françoise, Coline, Aurélie

1) Restitution et échange suite à la journée du 27/08

Cf. schéma SCIC réalisé collectivement le 27 et remis en forme par Colin.

- « Sommes nous vraiment arrivés là où nous devons arrivés » : remise dans le contexte cette phrase était liée à l'exercice de réaliser un schéma collectif. Les participants se demandaient si ce schéma correspondait à ce qui était attendu, était fidèle à la réalité.

- Redéfinir notre objectif commune : « faire vivre une alternative agricole » : vaste.

- Colin a reçu différents retours et prévoit d'actualiser le schéma.

Cf. Compte rendu V1 envoyé par Baptiste : on parcourt ensemble ce CR.

* La SCIC pourra être un moyen de sortir du système bancaire. Préciser : « par la prise de parts sociales dans la SCIC »

* la SCIC devra « Permettre l'implication de personnes qui seraient plus éloignées » => préciser « créer de nouvelles occasions d'implication pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion ou pu trouver leur place. Un nouveau projet permet d'impliquer de nouvelles personnes (ex : Tourniquette)

* « Garantir la qualité décisionnaire des producteurs » : l'idée était de garder en tête que les décisions peuvent impacter les activités des producteurs, activités dont ils vivent. Il faudra donc être vigilant aux jeux de pouvoirs (dans un sens comme dans l'autre). : les identifier, les réguler afin d'anticiper le conflit.

On pourrait dire : « garantie l'autonomie des différents acteurs de la SCIC (producteurs, GFA, RISOMES...) dans le cadre d'une charte commune.

* Question 3 : « Instauration des groupes de travail représentatifs des collègues » : l'idée est de faire vivre la SCIC au-delà des instances réglementaires.

On ajoute que la SCIC devra neutraliser toute possibilité d'appropriation / capitalisation. Par ex, rendre la valorisation des parts sociales impossible, définir que la SCIC est à but non lucratif (Éva, salariée de la SCIC Artisans du Monde témoigne des choix faits à la création de la SCIC en 2013).

* Autour de la communication : échange autour de la limite du travail bénévole, prendre conscience de l'enjeu stratégique de certaines tâches qui ne peuvent pas être réalisés que ponctuellement mais qui demande un réel suivi. L'enjeu de la comm n'est pas que de se faire connaître mais aussi d'avoir une portée politique.

Pose la question du salariat ... et du choix à faire de ce.tte futur.e salarié.e s'il y en a un.e.

* Précision sur « à chacun ses besoins, à chacun ses moyens »... dans le cadre d'une coopération régulée. Ce principe mutualiste est notamment à la base de la sécurité sociale de la santé. Il s'entend bien sur dans un cadre collectif (et non libérale).

* Valeurs : préciser ANTI-racisme ; ajouter le respect de la biodiversité (en lien avec écologie).

* Economie : échange autour de la différence entre économie et marchandisation : => la SCIC peut générer des bénéfices mais ceux-ci serviront à financer des projets (pas de capitalisation ou d'enrichissement personnel des associés). Définir un but non lucratif ?

On échange autour de 2 fonctions économiques possibles de la SCIC :

- soit pérenniser, consolider l'existant en proposant des services aux entités qui la composent (sans ajouter de nouveaux projets) : proposer des prestations de comm, de compta, organisationnelle, gérer un lieu commun.

- soit développer de nouveaux projets, d'avantage tournés vers l'extérieur, une activité propre à la SCIC : conserverie, production élec...

β Pour Youri, se pose notamment l'enjeu de la légitimité : si la portée de la SCIC est davantage politique qu'économique, il craint que la SCIC perde en légitimité.

A creuser : la question du bénévolat.

L'URSCOP avait indiqué qu'il était impossible que l'activité économique de la SCIC soit portée par des bénévoles : des bénévoles ne peuvent intervenir que dans la gestion de la société. La Tourniquette, le café associatif ne pouvaient être envisagés comme des activités économiques de la SCIC.

Le témoignage d'Eva, d'Artisans du Monde, vient nuancer ce propos. Dans leur cas, la SCIC porte l'activité de commercialisation des produits équitables. Cette activité est majoritairement réalisée par des bénévoles et cela ne pose pas de problème (contrôle récent de l'URSSAF). Cependant les bénévoles sont quasi tous aussi adhérents de l'association Artisans du Monde qui est le collègue prépondérant dans la SCIC. Il ne tire aucun avantage économique à ce bénévolat (à la différence des coopérateurs de la Tourniquette qui, en tenant des permanences, bénéficient d'un prix réduit).

β A creuser auprès de l'URSCOP et autre ressources sur le droit du travail.

Une V2 de ce CR sera réalisée et diffusée.

2) Présentation des 5 groupes de travail & inscription.

Bâtiment : Christine, Cyril, André, Jacqueline, Jean-François, Baptiste, Françoise, Coline.

Charte éthique : Aurélie, BG, Bernard, Manon

Enquête & Prospection : Christine, Baptiste

Comm externe: Claire

Projection économique et transfo juridique : Léo, Éva, Youri.

3) Travail en sous-groupes

Cf : CR de chacun des groupes